

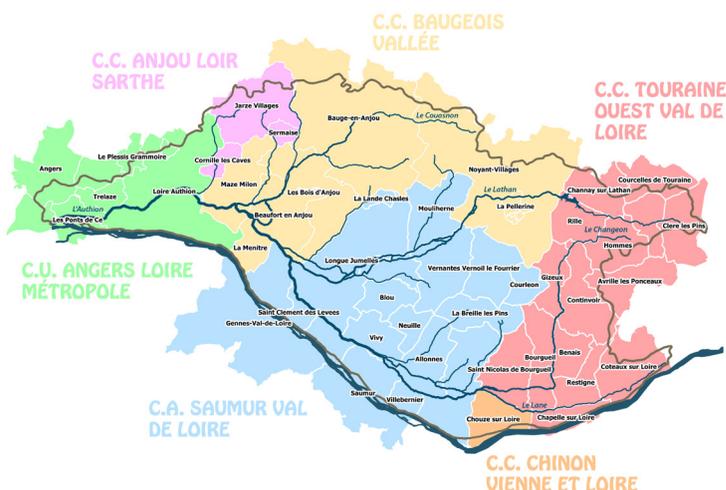
QUELLES ACTIONS ?

Les actions engagées dans le cadre du Contrat Territorial Eau portent notamment sur l'accompagnement des exploitations agricoles via la réalisation :

- de visites écoutes conseils,
- de diagnostics agro-environnementaux d'exploitations agricoles,
- de sensibilisations et diagnostics de conversion à l'agriculture biologique et d'économie d'eau en irrigation,
- d'animations agricoles collectives, d'essais-vitrines, de groupes d'échanges.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les exploitants agricoles du bassin versant de l'Authion :



Vous avez un doute sur votre éligibilité ?

Prenez contact avec la Chambre d'Agriculture ou le SMBAA !

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUTHION ET DE SES AFFLUENTS

Structure chef de file du CT Eau

02.53.57.13.52

auriane.leymarie@loireauthion.fr

www.sage-authion.fr



SMBAA
Syndicat Mixte du Bassin de
l'Authion et de ses Affluents



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DES PAYS DE LA LOIRE

Animateur agricole du CT Eau

02 41 96 76 50

salome.rousseau@pl.chambagri.fr
www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

AVEC LE FINANCEMENT DE :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Région
PAYS DE LA LOIRE



SMBAA
Syndicat Mixte du Bassin de
l'Authion et de ses Affluents
COMMISSION LOCALE DE L'EAU

CHANGEMENT DE PRATIQUES

ON VOUS ACCOMPAGNE !

? COMMENT ÇA MARCHE

COMMENT ACCÉDER AUX ACTIONS ?

- **Prendre un premier contact** avec le SMBAA ou la Chambre d'Agriculture
- **Bénéficier d'une visite écoute conseil gratuite** afin de mesurer les pratiques de l'exploitation et envisager, si besoin, des actions d'adaptation
- **Réaliser un diagnostic de votre exploitation** et élaborer un plan d'action personnalisé
- **Participer aux animations** (gratuites) proposées par les structures de conseil agricole, en partenariat avec le SMBAA
- **Assurer un suivi** des actions prévues lors du diagnostic de départ et ajuster si besoin.

AVEC QUI AGIR ?

Bénéficiez d'un accompagnement technique avec les structures agricoles partenaires du projet :

- La Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire ;
- La Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ;
- Le Comité Départemental de Développement Légumier ;
- Le GABB Anjou ;
- L'Association EDEN ;
- HEMPit ; ...

Cette liste est non-exhaustive.

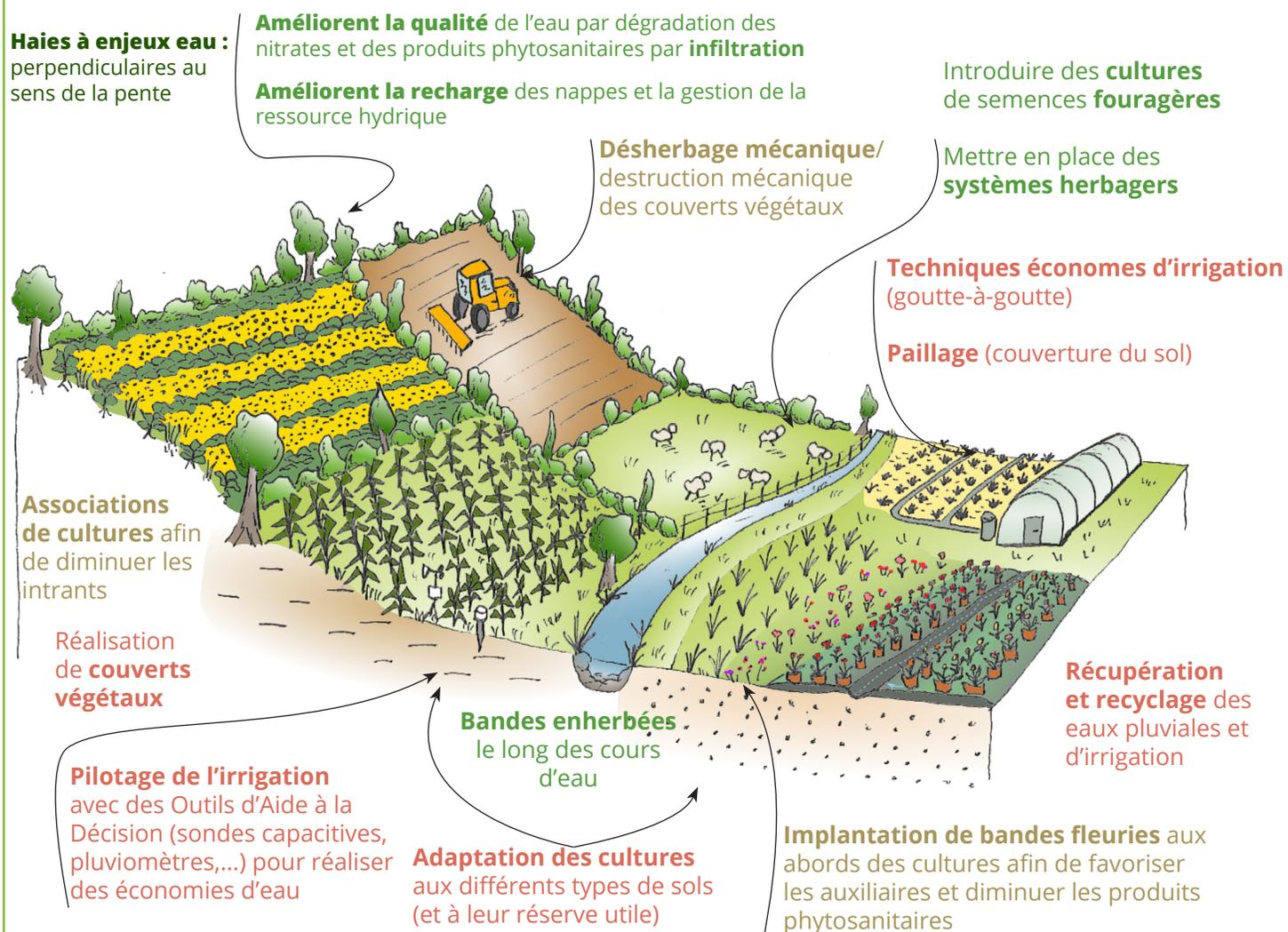
VOUS SOUHAITEZ CHANGER VOS PRATIQUES ?

Découvrez la description de toutes les actions sur la page documentation, rubrique « commission thématique » du site internet du SMBAA : <https://www.sage-authion.fr/download/4448/>

POURQUOI ET COMMENT FAIRE ÉVOLUER SES PRATIQUES ?

Dans un objectif de **reconquête de la qualité et la quantité de la ressource en eau**, le SMBAA vous donne l'opportunité, au travers du Contrat Territorial Eau, de faire le point sur votre exploitation et d'adapter vos pratiques en vous faisant bénéficier d'un accompagnement individuel. Ce diagnostic passe en premier lieu par la réalisation d'une visite écoute-conseil.

Le schéma ci-dessous présente des exemples de bonnes pratiques agricoles pour répondre aux enjeux de **qualité**, de **quantité** de la ressource en eau et de **nos milieux**.



La visite écoute conseil est gratuite et dure environ 1 à 2 h. Pour bénéficier du diagnostic (durée moyenne = 1/2 journée), une participation financière comprise entre 100 et 300 euros (en fonction du type de diagnostic) vous sera demandée.